



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



8^{ème} réunion des correspondants du Centre régional
méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre
la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Malte, 7-11 mai 2007

REMPEC/WG.28/13
11 mai 2007

Original: anglais

RAPPORT
DE LA HUITIÈME RÉUNION DES CORRESPONDANTS DU
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

Malte, 7-11 mai 2007

INTRODUCTION

1. La huitième réunion des Correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) s'est tenue à Attard (Malte), du 7 au 11 mai 2007, conformément à la décision de la 14^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui avait convenu qu'une réunion des correspondants du REMPEC soit organisée durant l'exercice biennal 2006-2007 (UNEP(DEPI)/MED IG.16/13 (Portoroz) Slovénie, 8 - 11 novembre 2005).

2. La huitième réunion des Correspondants du REMPEC avait pour principaux objectifs de:

- a) passer en revue la mise en œuvre du programme d'activités du REMPEC depuis la 7^{ème} réunion des correspondants;
- b) discuter et proposer un programme d'activités prioritaires du REMPEC au titre de l'exercice biennal 2008-2009.

3. Tous les Correspondants officiels du REMPEC ont été invités à participer à la réunion. Sachant que celle-ci envisage d'avaliser des projets de textes et de prendre position sur des questions d'ordre stratégique dont il sera ensuite rendu compte à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes en vue de leur éventuelle adoption en décembre 2007, les correspondants nationaux ont été invités à désigner, conjointement et en consultation avec toutes les autorités nationales concernées, leurs représentants à cette réunion. Les Parties contractantes ont également été invitées à inclure dans leurs délégations nationales des observateurs représentant leurs industries pétrolière, chimique, portuaire et du transport maritime. Invitation à la réunion a également été faite aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'aux associations et organisations professionnelles dont les activités ont un lien avec les activités du REMPEC.

4. Ont participé à la réunion:

les délégations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes:

ALBANIE	LIBAN
ALGÉRIE	JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
BOSNIE-HERZÉGOVINE	MALTE
CROATIE	MONACO
CHYPRE	MAROC
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	SLOVÉNIE
ÉGYPTE	ESPAGNE
FRANCE	SYRIE
ISRAËL	TUNISIE
ITALIE	TURQUIE

une délégation du MONTÉNÉGRO, en qualité d'observateur;

les représentants des organisations des Nations Unies suivantes:

- ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI);
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT/PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE (PNUE/PAM) ;

un représentant de l'organisation internationale suivante:

- FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS À LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES (FIPOL)

un représentant du Centre d'Activités Regional du PAM:

- CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONAL POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)

les représentants des organisations non gouvernementales/partenaires du PAM suivants:

- HELLENIC MARINE ENVIRONMENT PROTECTION ASSOCIATION (HELMEPA)
- INTERNATIONAL OCEAN INSTITUTE (IOI)
- INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION LTD. (ITOPF)
- MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG)
- OIL COMPANIES INTERNATIONAL MARINE FORUM (OCIMF)
- SEA ALARM FONDATION
- UNION MONDIALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)

et les représentants des organisations suivantes:

- AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE (ESA)
- FEDERCHIMICA

5. La liste complète des participants figure à l'**Annexe I** du présent rapport.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

6. La réunion a été ouverte par M. Frédéric Hébert, directeur du REMPEC, le lundi 7 mai 2007 à neuf heures. Le directeur du Centre a souhaité la bienvenue à toutes les délégations présentes à la réunion et a souligné l'importance de la huitième réunion des Correspondants du REMPEC qui offrait aux Parties contractantes l'opportunité de renforcer la coopération dans la région. Il a exprimé sa gratitude envers les représentants des secteurs de l'industrie et les autres organisations dont le travail est pertinent pour les activités du Centre, pour avoir accepté de participer à la réunion, et a invité les délégations à saisir cette occasion pour mieux s'informer de leurs activités respectives. Il a souligné que parmi les points inscrits à l'ordre du jour, la réunion aborderait et traiterait de questions techniques et, à ce titre, il a exprimé son souhait de voir le système de la Convention de Barcelone atteindre le même niveau de réflexion que d'autres accords régionaux.

7. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM/PNUE), a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné que l'objectif de la réunion était de préparer la prochaine réunion des Parties contractantes au cours de laquelle le programme d'activités proposé par le REMPEC, au titre de l'exercice biennal 2008-2009, serait adopté. Plus spécifiquement, il a rappelé le nombre significatif d'activités qui ont été entreprises dans le cadre du PAM, ainsi que la coopération fructueuse du PAM avec la Communauté européenne (CE), qui était également mise en évidence au travers du Projet SAFEMED mis en œuvre par le REMPEC. Il a ensuite encouragé les Parties contractantes à accélérer le processus de ratification et de mise en œuvre du Protocole « Prévention et Situation Critique » puisqu'à ce jour, seules huit Parties contractantes à la Convention de Barcelone l'avaient ratifié. M. Mifsud a souligné le rôle important que le REMPEC avait joué dans l'incident de pollution marine survenu en Méditerranée orientale durant l'été 2006, et l'étroite coopération entre le PAM/PNUE, l'OMI et le REMPEC ainsi qu'entre les Parties contractantes, et qui avait permis de lutter efficacement contre la pollution par les hydrocarbures.

8. M. Stefan Micallef, directeur adjoint de la Division de l'Environnement Marin de l'OMI, a souhaité la bienvenue à toutes les délégations au nom du Secrétaire général de l'OMI. Il a souligné que depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC, l'OMI avait été très active en matière de prévention de la pollution marine provenant des navires. À ce titre, il a évoqué l'entrée en vigueur des Annexes I et II (modifiées) de la Convention MARPOL, des amendements consécutifs au Code IBC, de même que l'adoption des amendements à l'Annexe III à la Convention MARPOL en octobre 2006. Il a également rappelé le travail effectué dans le domaine de la pollution de l'air provenant des navires, la gestion des eaux de ballast et le recyclage des navires. Il a mentionné que le protocole OPRC-HNS entrerait en vigueur le 6 juin 2007. M. Micallef a attiré l'attention des délégués sur le thème décidé par le Conseil de l'OMI de la Journée Maritime Mondiale pour cette année, qui est « Réponse de l'OMI aux défis environnementaux actuels » et les initiatives qui ont été prises sur ce thème. En conclusion, M. Micallef a déclaré que l'OMI se réjouissait du déménagement prochain du REMPEC dans de nouveaux locaux et a réitéré l'engagement de l'OMI à soutenir le Centre et à l'aider à atteindre ses objectifs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DE LA RÉUNION

2.1 Règlement intérieur

9. La réunion a décidé d'appliquer *mutatis mutandis* à ses travaux le Règlement Intérieur des Réunions et Conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et ses protocoles relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

2.2 Élection du Bureau

10. La délégation de Monaco a proposé que la Slovénie soit désignée pour présider la réunion, le Maroc, pour assurer la vice-présidence, et l'Espagne pour assurer les fonctions de rapporteur. La proposition faite par Monaco a été appuyée par Chypre et Malte, et la réunion a décidé à l'unanimité d'élire le Bureau dans la composition qui suit:

M. Matej David (Slovénie)	président
Mme. Khadija Keffaoui (Maroc)	vice-présidente
M. Francisco Suarez-Galan (Espagne)	rapporteur

2.3 Langues de travail

11. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais était assuré lors des travaux. Les documents de travail préparés par le REMPEC étaient disponibles dans les deux langues officielles du Centre, à savoir l'anglais et le français.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. Le président a remercié la réunion pour son élection et a proposé que l'ordre du jour figurant au document REMPEC/WG.28/3/1 soit adopté.

13. La réunion a adopté l'ordre du jour reproduit à l'**Annexe II** du présent rapport. La liste des documents figure l'**Annexe III**.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU REMPEC DEPUIS LA 7^{ème} RÉUNION DES CORRESPONDANTS

14. Le directeur du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.28/4 qui contenait le rapport sur l'état d'avancement des activités du REMPEC depuis la 7^{ème} réunion des correspondants.

15. Le directeur a rappelé que le Protocole « Prévention et Situation Critique » de 2002 n'était toujours pas entré en vigueur dans un certain nombre de Parties contractantes. Il a par conséquent demandé instamment aux Parties contractantes d'accorder la priorité absolue à la ratification du Protocole. Tout en invitant les participants à se référer au document en question pour de plus amples détails, le directeur a développé plusieurs questions importantes.

16. En ce qui concerne le financement des activités du Centre, le directeur du REMPEC a rappelé que le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) continue d'être la source de financement de base des activités du Centre. Toutefois, il a fait remarquer que le Centre avait, comme par le passé, bénéficié de financements de l'Union européenne, particulièrement par le biais du Projet SAFEMED. Il a aussi attiré l'attention de la réunion sur l'aide financière apportée par le Programme de Coopération Technique Intégrée de l'OMI (ITPC) et a invité les pays à se concerter avec l'OMI et le REMPEC afin d'optimiser les bénéfices de cette source de financement potentielle. Il a aussi rappelé à la réunion que le Centre avait reçu des aides financières volontaires destinées à soutenir ses activités et à renforcer les effectifs du personnel du Centre. Il a enfin fait part de son souhait d'explorer avec les parties prenantes concernées, les possibilités de contributions financières ou matérielles qu'il serait possible d'obtenir au travers de partenariats sur des questions spécifiques.

17. Faisant référence aux activités en matière de préparation à la lutte contre la pollution marine, le directeur du Centre a souligné l'importance de la signature en 2005 de deux nouveaux accords sous-régionaux, et a fait savoir que le Centre était disposé à coopérer étroitement avec tous les accords sous-régionaux afin de les aider à atteindre leurs objectifs.

18. En ce qui concerne la participation du Centre et d'autres Parties contractantes aux exercices de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, le directeur a souligné la nécessité de mieux planifier ces exercices et d'en obtenir un retour d'expérience pour que toutes les Parties contractantes puissent bénéficier de cette information.

19. Se référant aux activités proposées dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires, le directeur a rappelé que la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires avait été adoptée et qu'elle constituait la feuille de route des activités menées par le Centre. Il a souligné que, pendant la période biennale actuelle, le Projet SAFEMED avait été le moteur de la mise en œuvre de la Stratégie régionale. Il a ensuite fait référence à deux activités dans le domaine de la détection des rejets illicites d'hydrocarbures provenant des navires et des poursuites contre leurs auteurs. Tout d'abord le Projet pilote AESOP (Surveillance aérienne et satellitaire de la pollution opérationnelle en mer Méditerranée), mené en 2005 et 2006 et dont l'objectif était d'explorer la fiabilité des informations relatives aux rejets opérationnels fournies par l'imagerie satellitaire. Une seconde activité était programmée dans le cadre de MEDEXPOL en novembre 2007, par laquelle le Centre comptait sensibiliser les personnes impliquées dans la poursuite des auteurs de rejets illicites d'hydrocarbures et autres parties prenantes à cette problématique. A ce titre, le directeur du REMPEC a souligné combien il était important que ces publics participent à cette activité pour atteindre l'objectif de MEDEXPOL.

20. Le directeur a ensuite fait référence à la participation du Centre à d'autres forums. Il a informé la réunion des dernières évolutions au sein du système du PAM et notamment la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). Sur ce point précis, il a informé la réunion que des ateliers de travail thématiques avaient été décidés pour permettre sa mise en œuvre, y compris, un atelier de travail thématique sur la pollution marine. Toutefois, il a ajouté qu'à la dernière réunion du Comité de pilotage de la SMDD, il avait émis des réserves quant à la mise en place de tels ateliers de travail, faisant remarquer que les Parties contractantes avaient déjà approuvé la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires, qui elle-même comprenait des objectifs spécifiques ainsi qu'un échéancier pour sa mise en œuvre. Le directeur du REMPEC a aussi tenu la réunion informée du processus d'évaluation du PAM en cours et de la participation du Centre aux forums internationaux tels que les réunions de l'OMI et celles impliquant d'autres accords régionaux.

21. Le directeur a également informé la réunion des changements survenus dans le personnel du Centre depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC. Il lui a fait part de sa préoccupation quant au financement permanent d'une partie du personnel actuel du Centre qui n'est pas assuré, ajoutant que le Centre dépendait de contributions volontaires pour financer un poste des services généraux, nécessaire au bon fonctionnement du Centre. À ce titre, le directeur a informé la réunion de son intention de traiter ce problème pour s'assurer qu'au moins à court terme, le Centre puisse disposer de fonds permanents pour financer les postes du personnel administratif du service général dont il a besoin.

22. En ce qui concerne le déménagement du Centre dans de nouveaux locaux, le directeur a informé les participants que quelques jours avant la réunion, le Secrétaire Général de l'OMI s'était rendu à Malte et avait saisi cette occasion pour visiter les locaux que le Gouvernement de Malte mettra à la disposition du Centre sous peu, après quelques travaux de réhabilitation.

23. Le président a remercié le directeur pour la présentation des activités menées par le Centre depuis la dernière réunion des correspondants, et a donné la parole aux délégations pour s'exprimer sur ce point de l'ordre du jour. Quatorze délégations ont pris la parole pour exprimer leur appréciation du travail effectué ainsi que pour l'assistance reçue, notamment en matière de planification d'urgence et en termes de formation, ainsi que dans les cas de situation d'urgence. Tout en réitérant leur engagement pour accélérer le processus de

ratification du Protocole « Prévention et Situation Critique » de 2002, certaines délégations ont saisi cette occasion pour informer la réunion des dernières évolutions dans leur pays quant au processus de ratification du Protocole, et de certaines autres conventions maritimes pertinentes de l'OMI. Les délégations ont aussi informé la réunion des activités relatives au Protocole de 2002 et ont rappelé qu'elles avaient besoin du soutien du Centre, tant financier que technique. La France s'est félicitée de la programmation d'une activité concernant les rejets illicites, en insistant sur la nécessité de mettre en place un cadre judiciaire et légal de prévention des rejets illicites. Une délégation, tout en exprimant sa satisfaction quant au travail effectué par le REMPEC, a suggéré que, dans le futur, le Centre souligne davantage dans son rapport d'activités le lien de celles-ci avec les objectifs spécifiques de la Stratégie régionale.

24. La réunion a pris note de l'information contenue dans le document REMPEC/WG.28/4.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: MISE EN ŒUVRE DU PROJET SAFEMED

25. La réunion a examiné le document REMPEC/WG.28/5 relatif à la mise en œuvre par le Centre du projet MEDA financé par l'Union européenne et intitulé "Coopération EUROMED sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (SAFEMED)" dans dix Etats partenaires euro-méditerranéens. M. Jonathan Pace, Administrateur de programme hors classe, a informé la réunion que le projet était mis en œuvre sur la base d'un contrat signé en octobre 2005 entre la Commission européenne (CE) et l'Organisation maritime internationale (OMI), agissant pour le compte du REMPEC. L'OMI apportait son soutien technique et administratif au REMPEC pour la réalisation du projet. En outre, la Direction générale pour le transport et l'énergie (DG/TREN) de la CE et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) avaient apporté leur soutien technique au REMPEC dans la mise en œuvre des activités du projet.

26. Après avoir décrit les objectifs du projet, M. Pace a souligné les cinq domaines d'actions que couvre ce projet, à savoir, l'application des instruments obligatoires par l'Etat du pavillon, la sécurité de la navigation, la protection du milieu marin, l'élément humain et la sécurité des navires et des installations portuaires. Il a ensuite fourni à la réunion un exposé détaillé des activités réalisées en 2006 et celles programmées pour 2007-2008. M. Pace a expliqué que dans le but d'étendre certaines des activités du Projet SAFEMED aux Parties contractantes non-bénéficiaires du Projet, le REMPEC avait inclus certaines activités du projet dans son programme de travail, et qu'il prélevait son financement du budget qui lui a été alloué dans le cadre du Fonds MTF. Il a été signalé que plusieurs activités du projet étaient liées à certains des objectifs spécifiques de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires et que le projet s'était avéré être un outil de valeur pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale.

27. Plusieurs délégations ont exprimé leur appréciation quant au travail effectué par le REMPEC dans le cadre du Projet SAFEMED et ont donné leur avis sur plusieurs aspects du projet. Evoquant un possible suivi du projet SAFEMED, la délégation turque a déclaré qu'il était important que tout projet futur intègre des activités de développement des capacités dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pollution marine provenant des navires. De plus, la délégation turque a souligné la valeur ajoutée d'un système d'identification automatique (AIS) et d'information (VTMIS) régional auquel tout Etat côtier pourrait participer. La délégation de la CE a exprimé sa satisfaction quant à la mise en œuvre des activités du projet et a approuvé le fait que les activités de SAFEMED s'étendent aux autres États du bassin méditerranéen, non-bénéficiaires du projet. Elle a déclaré qu'elle avait hâte de voir aboutir la création du site Internet permanent du projet, ainsi que les

résultats des activités liées à la sécurité des navires et aux installations portuaires. De plus, la délégation a informé la réunion qu'il pourrait y avoir une continuation au projet SAFEMED, sous la forme d'un SAFEMED II.

28. La réunion a pris note des informations fournies dans le document REMPEC/WG.28/5.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES LIEUX DE REFUGE POUR NAVIRES EN DÉTRESSE EN MÉDITERRANÉE

29. En présentant le document REMPEC/WG.28/6, M. Pace a décrit les étapes qui ont conduit à l'élaboration du projet de lignes directrices sur le processus de prise de décision concernant l'octroi de l'accès à un lieu de refuge à des navires ayant besoin d'assistance, figurant en Annexe à ce présent document. La réunion a été informée que, conformément à l'Objectif spécifique 12 de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires, qui traite du besoin d'identifier des lieux de refuge, et afin d'assister les Etats côtiers de la Méditerranée à les désigner, le REMPEC avait recruté, dans le cadre du Projet SAFEMED, un consultant chargé de mener une étude sur les lignes directrices et les procédures que les Etats côtiers de la Méditerranée pourraient suivre pour désigner des lieux de refuge pour les navires qui ont besoin d'assistance, conformément aux résolutions A.949(23) et A.950(23) adoptées par l'Assemblée de l'OMI. Le rapport du consultant, qui contenait les lignes directrices et les procédures ainsi que d'autres informations pertinentes, avait fait l'objet d'une présentation et d'une discussion lors de l'atelier régional sur les lieux de refuge que le REMPEC avait organisé à Barcelone (Espagne) du 28 au 30 novembre 2006, avec le soutien de l'administration maritime espagnole. Prenant en compte les commentaires et les propositions faites lors de l'atelier, le REMPEC, avec l'aide de son consultant, et en collaboration avec l'OMI et la CE, avait mis au point une version définitive de l'étude, qui avait été communiquée aux correspondants du REMPEC.

30. M. Joseph Zerafa, Administrateur du Projet SAFEMED (Sécurité maritime), a fait un exposé détaillé des diverses sections du projet de lignes directrices sur le processus de prise de décision concernant l'octroi de l'accès à un lieu de refuge à des navires ayant besoin d'assistance.

31. Le président a déclaré que sur la base de cette étude, le REMPEC avait élaboré le projet de lignes directrices qui était soumis à la présente réunion des correspondants pour aval et en vue de l'intégrer à la section VI des « Principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle » et a invité les délégations à exprimer leur opinion.

32. La délégation de Tunisie, tout en soutenant le projet de lignes directrices, a suggéré que référence soit faite à l'article 16 du Protocole « Prévention et Situation Critique » de la Convention de Barcelone. Répondant à cette suggestion, le directeur du REMPEC a indiqué qu'il serait fait référence à l'article 16 du Protocole dans la recommandation qui serait soumise aux Parties contractantes pour l'adoption du projet de lignes directrices.

33. La Turquie, tout en soutenant l'adoption du projet de lignes directrices, s'est reportée à certains de ses paragraphes qui mentionnaient dans plusieurs articles la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS), et a tenu à préciser que le fait que la Turquie appuie le projet de lignes directrices ne devait pas être interprété comme l'adhésion de son pays à la Convention UNCLOS.

34. Tout en exprimant leur accord avec le projet de lignes directrices, les délégations de l'Algérie, de la CE, de la France et de l'Italie ont demandé que des modifications soient apportées au projet de texte des lignes directrices. La réunion a approuvé ces changements et a chargé le Secrétariat de préparer les modifications nécessaires au projet de lignes directrices et de le transmettre à la réunion ainsi modifié, pour aval. Après diffusion du texte révisé des lignes directrices, quelques délégations ont demandé à ce que le texte révisé soit amendé en vue d'indiquer clairement que les lignes directrices n'étaient pas applicables aux situations réglementées par les dispositions de la convention sur la recherche et le sauvetage maritimes (convention SAR). La réunion a avalisé le projet de lignes directrices relatif au processus de prise de décision concernant l'octroi de l'accès à un lieu de refuge à des navires ayant besoin d'assistance, telles que reproduites en Annexe au document REMPEC/WG.28/6/Rev.1, sachant que le Secrétariat allait apporter les derniers amendements demandés dans les lignes directrices, en vue de leur adoption par la 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE PLAISANCE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN EN MÉDITERRANÉE

35. Le directeur du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.28/7 en rappelant que la question de la prévention de la pollution induite par les activités de plaisance avait d'abord fait l'objet d'une discussion hors du cadre du PAM en 2002. Il a ensuite rappelé le processus qui avait mené à la préparation, par le REMPEC, du projet de lignes directrices figurant en Annexe au document, rappelant également les nombreuses réunions d'experts qui s'étaient tenues dans le cadre de l'élaboration de ce projet.

36. M^{elle} Lilia Khodjet El Khil, Administrateur de programme (Protection du milieu marin), a rappelé que le projet de lignes directrices avait valeur de recommandation et par conséquent, ne donnait pas lieu à de nouvelles obligations pour les Parties contractantes. Elle a ensuite décrit le processus qui avait mené à l'élaboration du projet de lignes directrices et la méthodologie suivie, soulignant que les obligations des instruments régionaux ou internationaux applicables aux navires de plaisance avaient été prises en compte. Il a également été rappelé que le REMPEC avait mené un vaste processus de consultation notamment sur les questions qui ne relevaient pas directement de sa mission. M^{elle} Khodjet El Khil a ensuite résumé la discussion et les conclusions de la deuxième Réunion d'experts nationaux qui s'était tenue à Monte Carlo (Monaco) du 13 au 15 février 2007, lesquelles étaient reflétées dans le Projet de lignes directrices.

37. La réunion a pris acte de la proposition de Monaco d'inclure, au paragraphe 2.1.2. du Projet de lignes directrices, une référence à la Convention de Berne (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, adoptée à Berne le 19 septembre 1979).

38. La délégation tunisienne a informé la réunion que les différents ministères qui seraient impliqués dans la mise en œuvre du projet en Tunisie avaient donné un avis favorable, mais avaient aussi soulevé la question des actions relatives au suivi et au soutien financier que le REMPEC leur apporterait pour cette mise en œuvre. Le directeur du REMPEC a suggéré que cette requête spécifique soit traitée au point 11 de l'ordre du jour de la réunion ayant trait au programme d'activités du REMPEC pour le prochain exercice biennal.

39. Les participants ont reconnu la pertinence de cette initiative régionale et ont exprimé leur gratitude pour le travail accompli. La réunion a avalisé le projet de lignes directrices en demandant au Secrétariat de refléter la proposition de Monaco et a recommandé son adoption à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉVOLUTIONS DANS LE DOMAINE DES INSTALLATIONS DE RÉCEPTION PORTUAIRES

40. Le directeur du REMPEC a brièvement présenté le document REMPEC/WG.28/8/1, soulignant l'importance de la proposition que le Secrétariat soumettait à la réunion et qui concernait le statut de Zone spéciale de la Méditerranée en vertu de l'annexe V de la Convention MARPOL.

41. Le représentant de l'OMI a déclaré qu'à ce jour, depuis l'entrée en vigueur de l'annexe V de la Convention MARPOL, seules deux des huit Zones spéciales désignées avaient pris effet, et, tout en saluant l'initiative du REMPEC, a encouragé les États côtiers de la Méditerranée à adopter le projet soumis par le Secrétariat dans le but de renforcer la protection du milieu marin dans la région.

42. M^{elle} Khodjet El Khil a ensuite fait à la réunion un exposé détaillé du document. Elle a rappelé les activités menées par le Centre dans le domaine des installations de réception portuaires, notamment en vertu d'un projet portant sur les installations de réception portuaires en Méditerranée, financé par le Fonds MEDA de la CE, qui avait été réalisé entre 2002 et 2004. L'objectif du projet avait été de faciliter la mise en œuvre des annexes I (Hydrocarbures) et V (Ordures) de la Convention MARPOL, aux termes desquelles la mer Méditerranée est désignée Zone spéciale. Des activités similaires avaient également été menées par le REMPEC en Albanie, Croatie, Slovénie, Libye et au Monténégro.

43. La réunion a pris note qu'un des résultats les plus significatifs des activités du REMPEC dans le domaine des installations de réception portuaires était la mise à disposition d'informations fiables relatives à la situation actuelle des installations de réception portuaires en Méditerranée, fruit de missions sur le terrain effectuées dans 74 ports/terminaux pétroliers de quinze pays de la région. En ce qui concerne les ordures, les évaluations réalisées avaient permis de constater que la quasi-totalité des ports étudiés disposaient d'installations de réception portuaires adéquates pour la collecte d'ordures provenant des navires. Il a aussi été rappelé qu'une législation spécifique rendant les installations de réception portuaires obligatoires s'appliquait aux États méditerranéens membres de l'Union européenne. Cela étant, le statut de Zone spéciale de la Méditerranée en vertu de l'annexe V de la Convention MARPOL n'avait pas pris effet, car les États côtiers de la Méditerranée Parties à la Convention MARPOL n'avaient pas informé l'OMI qu'ils avaient mis en place des installations de réception adéquates dans leurs ports, alors qu'en vertu de la Convention MARPOL, ils sont tenus de le faire.

44. M^{elle} Khodjet El Khil a décrit la procédure au sein de l'OMI pour que le statut de Zone spéciale de la Méditerranée en vertu de l'annexe V de la Convention MARPOL prenne effet, à savoir qu'une fois reçues les notifications requises, l'OMI arrête la date à compter de laquelle les règles régissant la Zone spéciale prendront effet, par l'adoption d'une Résolution du MEPC. Elle a déclaré que par conséquent, le Secrétariat proposait que les pays méditerranéens soumettent un document collectif au MEPC de l'OMI, contenant les notifications nécessaires quant à l'existence d'installations de réception portuaires pour la collecte des ordures. Le Secrétariat a aussi proposé que le REMPEC soit chargé de coordonner l'action à l'échelle régionale, afin de faciliter cette démarche collective.

45. Plusieurs délégations ont soutenu les propositions du Secrétariat. De plus, la délégation de Chypre s'est offerte pour être le pays pilote chargé de soumettre ce document au MEPC, démarche qui devait être coparrainée par les États côtiers de la Méditerranée Parties à la Convention MARPOL.

46. La réunion a approuvé les propositions du Secrétariat et salué l'initiative de Chypre d'agir, en partenariat avec le REMPEC, comme pays pilote pour soumettre ce document à la 57^{ème} Session du MEPC, pour l'instant prévue pour mars 2008. De plus, la réunion a recommandé que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, lors de leur 15^{ème} réunion ordinaire, soutiennent leur décision de charger le REMPEC de coordonner l'action conjointe à l'échelle régionale, afin que le statut de Zone spéciale de la Méditerranée en vertu de l'Annexe V de la Convention MARPOL prenne effet.

47. Le représentant de l'OMI a déclaré que le Secrétariat de l'OMI saluait la décision prise par la réunion et se réjouissait d'avance de recevoir la soumission collective qui serait faite au MEPC.

48. Le représentant de la CE a également salué la décision prise par la réunion et a exprimé sa satisfaction de voir que le projet MEDA sur les installations de réception portuaires avait porté ses fruits et donné des résultats concrets.

49. Les représentants de HELMEPA et de l'UICN ont également félicité la réunion pour cette décision, qui venait à point nommé, visant à ce que le statut de zone spéciale de la Méditerranée, en vertu de l'annexe V de la Convention MARPOL, prenne effet.

50. Le représentant de l'OMI a présenté le document REMPEC/WG.28/8/2 décrivant la base de données de l'OMI sur les installations de réception portuaires disponible sur Internet, créée en vue de faciliter la diffusion la plus large possible d'informations sur les installations de réception portuaires. Le système est opérationnel depuis mars 2006 comme un des modules du GISIS (Global Integrated Shipping Information System) de l'OMI. Il a déclaré que le système permettait aux pays de mettre à jour en ligne les renseignements concernant les installations de réception portuaires par le biais d'un correspondant GISIS. Il a fortement encouragé les pays à agir dans ce domaine. Enfin, la réunion a été informée qu'un Plan d'action visant à résoudre le problème de l'inadéquation des installations de réception portuaires avait été approuvé par la 55^{ème} Session du MEPC et que des actions de suivi seraient prises dans le futur pour sa mise en œuvre. La réunion a pris note des informations fournies.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: INCIDENTS RÉCENTS DE POLLUTION MARINE EN MÉDITERRANÉE

51. Le directeur du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.28/9/1 expliquant qu'il visait à rappeler aux Parties contractantes leur obligation de notifier au Centre tout incident. Il a également fait référence à la base de données des accidents du REMPEC et de la nécessité de la tenir à jour. Il a déclaré qu'à l'avenir, il était à espérer que les informations figurant dans cette base de données seraient intégrées à un Système d'information géographique (SIG), et qu'en y associant les données sur le trafic maritime, on pourrait disposer d'informations utiles pour évaluer les risques.

52. Au nom de la délégation grecque, qui n'avait pas pu assister à la réunion des correspondants, le directeur a également informé les participants des dernières évolutions concernant la lutte contre le déversement d'hydrocarbures dans l'incident du « SEA DIAMOND ».

53. Tout en prenant note des informations fournies, plusieurs délégations ont souligné l'importance de signaler les incidents qui surviennent afin que les États côtiers puissent être informés des risques potentiels et prendre immédiatement les mesures appropriées de préparation à la lutte.

54. Les délégations d'Égypte et d'Espagne ont informé la réunion des incidents survenus récemment dans leurs pays respectifs (à savoir, celui du « GRIGOROUSSA-1 » et du « ANNA-P.C » dans le canal de Suez, et celui du « SIERRA NAVA » dans le détroit de Gibraltar), et sur les opérations de lutte contre les déversements d'hydrocarbures menées par les autorités compétentes de leur pays. À la demande de plusieurs délégations, les délégations d'Égypte et d'Espagne ont fourni de plus amples renseignements sur ces incidents.

55. Le représentant des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) a demandé à la réunion de se reporter au document REMPEC /WG.28/INF.4, et a informé les participants des récentes évolutions en matière de responsabilité civile et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. La réunion a pris note de ces informations.

56. M. Gabino Gonzalez, Administrateur de Programme (OPRC) a présenté le document REMPEC/WG.28/9/2 décrivant l'intervention du REMPEC dans l'incident de pollution marine survenu dans l'Est de la Méditerranée. Il a souligné l'assistance qu'avaient offerte les gouvernements, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, de même que le soutien apporté par d'autres organisations gouvernementales et internationales. Il a ensuite fourni à la réunion des informations sur le contexte relatif à cet incident et a souligné que le Ministère libanais de l'environnement avait demandé assistance au REMPEC et à la CE, mais également à d'autres pays de manière bilatérale. M. Gonzalez a mentionné la réunion de coordination de haut niveau sur la lutte contre l'incident de pollution du milieu marin dans l'Est de la Méditerranée, qui s'était tenue à la demande de l'OMI et du PNUE, et qui avait approuvé une structure de coordination et un plan d'action. Tout en faisant référence à la stratégie de diffusion de l'information adoptée par le Centre en réponse à l'incident, il a rappelé l'importance de maintenir des contacts permanents avec toutes les entités impliquées dans l'assistance à l'échelle régionale comme internationale. Il a ensuite décrit le type d'assistance technique fournie par le REMPEC au Liban et à la Syrie, à distance ou *in situ*. Il a conclu son exposé en exprimant la nécessité de renforcer les ressources humaines lorsque le Centre est amené à se mobiliser pour lutter contre les conséquences d'un incident de pollution marine et faire face à l'urgence, pour pouvoir parallèlement, continuer de travailler sur le programme d'activités du Centre.

57. Le représentant du Liban a pris la parole pour remercier le REMPEC et tous les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et les organisations internationales, pour l'assistance apportée dans le cadre de la lutte contre l'incident de pollution marine qui avait affecté son pays suite au bombardement, dû au conflit dans l'Est de la Méditerranée, de la centrale de Jieh entre le 13 et le 15 juillet 2006. Il a souligné que ces actions avaient permis de réduire l'impact de la pollution, mais que le littoral continuait d'être affecté. Il a déclaré que vu la nature de l'incident qui s'était produit, le Liban ne pouvait bénéficier du régime de responsabilité civile et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Enfin, il a informé la réunion de besoins

supplémentaires en termes d'assistance, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets.

58. La délégation syrienne, tout en exprimant sa gratitude pour l'assistance fournie par le Centre, a fait part de la difficulté des opérations de nettoyage effectuées par les autorités compétentes syriennes durant l'incident de pollution marine dans l'Est de la Méditerranée, et ce sans aucune indemnisation.

59. Le délégué de la CE a rappelé que suite à l'incident qui s'était produit, la Commission avait activé le Mécanisme communautaire de protection civile, et que le Centre de suivi et d'information (MIC) avait coordonné les actions de lutte contre l'incident. Il a aussi informé la réunion que la Charte internationale Espace et catastrophes majeures avait été activée pour fournir des images satellites de la zone polluée. Le représentant de la Commission européenne a souligné la communication constante qui a prévalu entre le MIC, le REMPEC, l'EMSA, d'autres organisations internationales et le ministère libanais de l'Environnement, et a rappelé que des équipements et/ou des experts avaient été envoyés par la Norvège, la Finlande, l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Danemark. Il a conclu son exposé en évoquant l'atelier sur le retour d'expérience de la pollution marine survenue dans l'Est de la Méditerranée, qui avait été organisé par la CE en décembre 2006.

60. La délégation italienne a ensuite pris la parole pour décrire l'action commune du ministère italien de l'Environnement et des garde-côtes italiennes qui ont mis sur pied une équipe chargée de surveiller la situation des côtes libanaises, en surface et sous la surface de la mer. Cette équipe était constituée d'une cellule de gestion et de plongeurs, qui à l'aide d'un navire et d'un avion équipé d'un SLAR, a surveillé l'ensemble du littoral libanais et nettoyé les fonds marins devant la centrale électrique de Jieh.

61. La délégation française a remercié le REMPEC de lui donner l'occasion de s'exprimer sur le retour d'expérience de cet incident. La représentante française a mentionné que la France avait reçu trois demandes d'assistance en provenance du gouvernement libanais, du MIC et du REMPEC. La représentante française a soulevé la nécessité d'actions de suivi à long terme. Elle a aussi décrit la contribution française aux opérations de lutte contre la pollution marine au Liban, qui a consisté tout d'abord à réunir des informations, afin d'identifier la manière la plus rationnelle de remédier à la situation. Le représentant français a informé la réunion de l'envoi au Liban d'équipement et de personnel de différentes entités: Ministère des transports, Ministère de la défense (CEPPOL), CEDRE et des actions menées sur l'évaluation des impacts de l'incident à long terme. Elle a informé la réunion que l'IFREMER et le CEDRE devaient encore effectuer des missions de suivi. Elle a finalement conclu en rappelant qu'effectuer une évaluation de la situation avant d'intervenir était un préalable indispensable et a mis l'accent sur la nécessité de financer le transport des experts et de l'équipement.

62. La délégation espagnole a pris la parole pour présenter la contribution de l'Espagne qui avait envoyé équipement et experts au Liban. Cette délégation a partagé la préoccupation de la France concernant le transport de l'équipement. La délégation espagnole a également informé la réunion de nouveaux développements à l'échelle européenne visant à fournir des moyens de transport pour l'équipement dans des situations d'urgence.

63. La délégation libyenne a exprimé sa préoccupation concernant la nécessité pour le REMPEC d'obtenir des autorisations préalables de sécurité, ce qui avait empêché d'envoyer des experts sur place au tout début de l'incident.

64. Le coordonnateur du PAM a souligné l'importance et la nécessité pour les pays de prendre en compte les relations avec les médias dans des situations d'urgence.

65. Le directeur du REMPEC a déclaré que le Centre n'avait ménagé aucun effort pour porter assistance au Liban et à la Syrie et a réitéré la volonté du Centre de continuer à soutenir les deux pays. Il a ensuite rappelé la règle liée aux autorisations de sécurité qui existe au sein du système des Nations unies et a fait remarquer que le Centre devait respecter cette règle. Il a aussi mis l'accent sur le fait que le REMPEC avait étroitement collaboré et coordonné ses efforts avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'une des rares entités des Nations unies disposant de l'autorisation de sécurité dans ces circonstances.

66. M. Gonzalez a présenté le document REMPEC/WG.28/9/3 jusqu'au paragraphe 10, se centrant sur la question de la coordination de la lutte contre la pollution marine. Il a rappelé l'existence de Principes et lignes directrices sur la coopération et l'assistance mutuelle, adoptés par les Parties contractantes et a invité les délégués à les consulter. M. Gonzalez a souligné l'importance de la centralisation et de la coordination de l'information. Il a notamment insisté sur la nécessité pour le Centre d'être tenu informé en permanence des initiatives en termes d'assistance ou des missions effectuées dans la région affectée, afin d'être en mesure de faciliter la coordination de l'assistance. M. Gonzalez a conclu son exposé en indiquant que la coordination pouvait être améliorée et que le Centre devrait jouer un rôle plus important en pareils cas.

67. La délégation de la CE a pris la parole pour exprimer son souhait d'améliorer les mécanismes de coopération existant entre les organisations qui fournissent de l'assistance aux niveaux national, régional et international. La délégation a demandé que l'expression « Clearing Mechanism », utilisée dans la version anglaise du document REMPEC/WG.28/9/3, soit clarifiée.

68. Le directeur du REMPEC a remercié cette délégation pour ses remarques et a expliqué que cette expression faisait référence au rôle central que devrait jouer le REMPEC en matière de collecte des informations, d'évaluation de leur pertinence et de leur diffusion dans le but d'éviter la duplication des efforts.

69. La réunion a avalisé la proposition du rôle du REMPEC figurant au paragraphe 10 du document REMPEC/WG.28/9/3, au vu de la clarification apportée par le directeur du REMPEC.

70. M. Gonzalez a ensuite présenté le document REMPEC/WG.28/9/4 contenant une proposition visant à modifier la méthode de travail du Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG). A cet égard, il a rappelé l'accord des Parties contractantes sur la création du MTWG et sur les lignes directrices relatives aux méthodes de travail du Groupe. Il a également mentionné que bien que les Parties contractantes aient été conscientes des difficultés rencontrées par le MTWG dans la réalisation de son travail, elles l'avaient entièrement soutenu depuis sa création. Il a précisé que certaines des tâches confiées au MTWG étaient actuellement couvertes par certaines activités prises en charge par le REMPEC dans le cadre du projet SAFEMED ainsi que par le programme d'activités du Centre. Il a ensuite invité la réunion à considérer la proposition du Secrétariat figurant au paragraphe 13 du document, visant à :

- envisager de faire du MTWG un forum régional par le biais duquel les Parties contractantes pourraient contribuer aux travaux pertinents menés à l'échelle mondiale (ex. : Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI);
- garder le MTWG principalement comme groupe de correspondance;

- désigner le REMPEC comme Secrétariat du MTWG et donner mandat au Secrétariat de modifier les Lignes directrices du MTWG en conséquence et de les transmettre ensuite aux correspondants nationaux;
- désigner des structures et/ou responsables nationaux comme points de contact du MTWG.

71. Le représentant de l'OMI a expliqué aux participants le rôle et les objectifs principaux du Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI. Il a souligné que la proposition présentée par le REMPEC permettrait à l'OMI d'améliorer la coopération mondiale et la capacité de préparation et de lutte contre les incidents de pollution marine, puisque par le biais du MTWG, les besoins des pays méditerranéens, notamment ceux qui mettent actuellement en œuvre un plan national de préparation à la lutte et de lutte, trouveraient un écho à l'échelle internationale.

72. Plusieurs délégations ont soutenu les propositions du Secrétariat. Tout en apportant son soutien à ces propositions, le représentant de la CE a déclaré que, compte tenu de l'expérience technique acquise par l'EMSA concernant la préparation à la lutte et à la lutte contre la pollution par les hydrocarbures, il envisageait la désignation de l'Agence comme correspondant du MTWG pour le compte de la CE.

73. La réunion a avalisé à l'unanimité les propositions du REMPEC figurant au paragraphe 13 du document REMPEC/WG.28/9/4.

74. Le président de la réunion a exprimé sa gratitude et celle de toutes les délégations envers M. Ezio Amato pour ses efforts en tant que président du MTWG, depuis sa création en 2000.

75. M. Gonzalez a ensuite présenté la partie technique du document REMPEC/WG.28/9/3 (paragraphe 11 à 41). Suite à l'accord de la réunion sur la nouvelle méthode de travail du MTWG, il a proposé à celle-ci, en se fondant sur le retour d'expérience de l'incident récent survenu dans l'Est de la Méditerranée, d'examiner trois tâches qui pourraient être confiées au MTWG. La première tâche était relative au renforcement des connaissances en matière d'évaluation des opérations de nettoyage du littoral, par la mise au point de lignes directrices standard sur ce sujet, sur la base d'une analyse comparative des lignes directrices existantes. Cette action serait suivie de la préparation et de la mise en œuvre d'un module de formation standardisée sur l'évaluation des opérations de nettoyage du littoral. Il a par la suite proposé une seconde tâche relative à la gestion des déchets avec le développement d'une matrice pour une approche standardisée, en tenant compte des fiches techniques déjà disponibles et en intégrant les contraintes logistiques et réglementaires nationales. Comme troisième tâche, du fait du manque de lignes directrices sur ce sujet et du nombre croissant de cas d'hydrocarbures immergés, il a suggéré de développer des lignes directrices sur l'évaluation et les techniques de récupération d'hydrocarbures immergés, y compris les aspects associés tels que les mesures de sécurité. M. Gonzalez a conclu sa présentation en soulignant que le récent incident avait révélé l'importance des outils d'aide à la décision tels que les modèles de prévision et l'imagerie satellitaire qui avaient démontré leur utilité et leur efficacité dans la définition d'une stratégie de lutte lors du déversement d'hydrocarbures survenu dans l'Est de la Méditerranée durant l'été 2006.

76. Plusieurs délégations ont soutenu les propositions d'actions en matière d'évaluation des opérations de nettoyage du littoral et de gestion des déchets et des hydrocarbures immergés. Israël a souligné l'utilité de l'imagerie satellitaire et des modèles de prévision pour aider les pays confrontés à un incident de pollution marine par les hydrocarbures. En ce qui concerne les outils d'aide à la décision, Israël a informé la réunion que, durant le

déversement d'hydrocarbures de l'été 2006 dans l'Est de la Méditerranée, il avait fourni au REMPEC des images satellites SISCAL en temps quasi-réel, ainsi que des informations au Centre Océanographique de Chypre pour le fonctionnement du modèle de prédiction du mouvement des nappes d'hydrocarbures.

77. La réunion a avalisé à l'unanimité les propositions faites par le REMPEC figurant aux paragraphes 23, 29 et 35 du document REMPEC/WG.28/9/3.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: DIFFUSION D'INFORMATIONS

78. Le directeur du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.28/10, attirant l'attention des délégués sur plusieurs points relatifs à la diffusion de l'information. Il a en premier lieu fait référence au réseau des Correspondants qui est le lien officiel entre le Centre et les Parties contractantes et a souligné l'importance de la coordination à l'échelle nationale entre tous les Correspondants du REMPEC, à savoir, le Correspondant gouvernemental, le Correspondant OPRC et le Correspondant Prévention. Il a également invité les Correspondants du REMPEC à se mettre en rapport avec le Correspondant national du PAM et de le tenir informé des activités du REMPEC. Le directeur a déclaré qu'il était de la plus haute importance que, lorsqu'un nouveau Correspondant était nommé, le Centre reçoive une notification officielle de cette nomination. Le REMPEC devait également être avisé lorsque les coordonnées des Correspondants changeaient.

79. Le directeur du REMPEC a rappelé aux délégations qu'en cas d'urgence, il fallait contacter le Centre au numéro de téléphone portable d'urgence, joignable 24h/24, indiqué dans la circulaire annuelle du Centre « Communications avec le REMPEC » qui est envoyée aux Parties contractantes au début de chaque année.

80. Le directeur a proposé à la réunion qu'afin d'améliorer la diffusion d'informations par le Centre, les circulaires soient envoyées par courrier électronique, ce qui permettrait d'éviter les retards et les difficultés liées à l'envoi de ces circulaires par télécopie. En ce qui concerne la diffusion des rapports de réunion, le directeur du REMPEC a suggéré d'utiliser de nouveaux supports, comme le CD-Rom.

81. Le directeur a informé les participants qu'au cours de ce biennium, le Centre avait concentré ses efforts sur la refonte de sa base de données sur les accidents maritimes en Méditerranée, créée en 1983, et qui nécessitait une révision en profondeur. Enfin, il a fait remarquer que le site Internet du Centre devait également être amélioré et mis à jour afin d'en rendre l'utilisation plus conviviale et de répondre aux attentes du public.

82. Plusieurs délégations ont pris la parole pour approuver la proposition du directeur du REMPEC de diffuser les circulaires par courrier électronique et les rapports de réunion par CD-Rom et courriel. De plus, les participants ont tous convenu que l'utilisation qui était faite du site Internet du REMPEC pourrait être optimisée si les documents et rapports de réunions, de même que d'autres documents techniques, pouvaient y être téléchargés. En conséquence, la réunion a donné son accord aux propositions contenues dans les paragraphes 8 et 11 du document REMPEC/WG.28/10.

83. La délégation de la CE a suggéré que les Parties contractantes devraient envisager la création d'une boîte aux lettres fonctionnelle accessible à tous les correspondants d'une Partie contractante, alors que la délégation de la Turquie a mentionné l'utilisation éventuelle d'un courriel de groupe.

84. En réponse à une intervention de la Tunisie, le directeur du REMPEC a informé les délégations qu'en cas d'urgence, les informations relatives à l'incident et les demandes d'assistance pouvaient désormais être adressées à la fois au(x) Correspondant(s) national(aux) concerné(s) du REMPEC et aux centres opérationnels.

85. M. Gonzalez a fait référence au paragraphe 15 du document REMPEC/WG.28/10 concernant la deuxième version de l'outil d'aide à la décision du Centre, MIDSIS TROCS (Système méditerranéen intégré d'aide à la décision et d'information – Base de données orientée vers le transport de substances chimiques). Il a fait remarquer que le développement et la production de la dernière version de MIDSIS TROCS avaient rencontré de nombreuses difficultés, entraînant des retards dans sa mise au point. Entre-temps, de nouveaux développements avaient eu lieu au niveau international, principalement en ce qui concerne la classification GESAMP des substances chimiques et leurs profils. Par conséquent, MIDSIS TROCS affichait toujours l'ancienne nomenclature des substances chimiques. M. Gonzalez a demandé aux délégations si elles étaient en faveur de la diffusion de cet outil d'aide à la décision, ou si elles préféreraient ne pas donner suite à l'utilisation de la deuxième version de MIDSIS TROCS, jusqu'à ce que celle-ci soit mise à jour et reflète la nouvelle nomenclature des substances chimiques.

86. Les participants à la réunion ont convenus que la deuxième version de MIDSIS TROCS devait être diffusée. Israël était réservé sur la distribution et l'utilisation de cet outil du fait des changements majeurs qui étaient intervenus dans la classification des produits chimiques.

87. M. Gonzalez a informé la réunion qu'une note avait été insérée dans la deuxième version de MIDSIS TROCS pour attirer l'attention des utilisateurs sur la nouvelle nomenclature des substances chimiques. Suite à cette intervention, la réunion a décidé d'autoriser le REMPEC à diffuser la deuxième version de MIDSIS TROCS.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: PROPOSITION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 DU REMPEC

88. Le directeur du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.28/11 qui contenait la proposition de programme d'activités pour l'exercice biennal 2008-2009, en expliquant quels étaient ses objectifs stratégiques et les buts spécifiques à atteindre, lesquels avaient été identifiés sur la base des besoins recensés en Méditerranée. Il a ensuite décrit les *modus operandi* pour atteindre ces buts, ainsi que les activités proposées. Le directeur du REMPEC a déclaré que ces activités avaient été identifiées en tenant également compte de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires, du Projet SAFEMED en cours de réalisation et d'autres projets et programmes. Il a notamment insisté sur la nécessité d'associer les organisations non gouvernementales (ONG) aux activités du REMPEC et de renforcer la collaboration entre le Centre et d'autres organisations. Le directeur du Centre a aussi souligné l'intérêt que représentait le développement de programmes complets d'activités, sur une base bilatérale avec des pays spécifiques. Il a finalement indiqué que le projet de programme proposé visait à fournir aux participants les orientations générales du Centre, et qu'il était soumis à la réunion pour un échange de vues, afin d'identifier les actions prioritaires qui devaient être menées.

89. Les délégations qui se sont exprimées sur les objectifs et les buts du programme d'activités proposé par le Centre ont marqué leur accord de façon générale. Toutefois, tout en soutenant le programme proposé, certaines délégations ont fait part de leur préoccupation au sujet de l'utilisation de termes généraux dans le document. La délégation

israélienne, tout en soulignant la bonne qualité du document, a émis des observations sur la structure du programme qui était proposé, suggérant la réorganisation dans certains cas des activités. De plus, Israël a déclaré que dans le futur, le Secrétariat devrait soumettre à la réunion des correspondants un programme de travail contenant des activités spécifiques, avec les affectations budgétaires s'y rapportant.

90. Le coordonnateur du PAM a saisi cette occasion pour informer la réunion du processus d'évaluation du PAM en cours, dans le cadre duquel la présentation des programmes du PAM et des Centres régionaux faisait l'objet de discussions.

91. Plusieurs des délégations ont demandé que le REMPEC prenne en compte certaines activités spécifiques lors de la mise au point du programme d'activités du Centre qui serait soumis à la prochaine réunion des points focaux du PAM.

92. En ce qui concerne les activités relatives aux cartes de vulnérabilité, la délégation du Maroc a sollicité l'aide du REMPEC dans la réalisation d'un projet dans ce domaine qui avait été soumis par le Maroc à l'OMI pour financement.

93. Les délégations de France et de Monaco ont soutenu les activités du programme relatives aux questions juridiques liées aux déversements illicites par les navires. À ce titre, l'atelier MEDEXPOL, programmé pour novembre 2007, pourrait servir de base aux activités programmées pour la période biennale 2008-2009 dans ce domaine.

94. La délégation italienne s'est référée à l'extension possible à toute la Méditerranée de l'utilisation des systèmes de surveillance du trafic maritime (VTMIS) et du Système d'identification automatique (AIS), qui constituerait une amélioration de la protection de l'environnement marin dans la région. À cet égard, l'Italie proposait l'organisation de formations sur l'utilisation des VTMIS et AIS pour faciliter dans le futur proche, l'entrée en vigueur de l'AIS dans la région méditerranéenne. La délégation italienne a déclaré que l'Italie pourrait envisager de contribuer aux activités du REMPEC dans ce domaine, par un soutien financier ou technique.

95. En ce qui concerne les programmes d'activités bilatéraux, la délégation du Monténégro a exprimé sa volonté de continuer le programme d'activités en cours pour le développement des capacités nationales pour la prévention, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, en signant un nouveau Memorandum d'entente (MoU) avec le REMPEC. La délégation d'Albanie a également exprimé son souhait de signer un accord similaire avec le REMPEC pour le développement de ses capacités nationales pour la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine provenant des navires.

96. Le représentant d'Égypte a sollicité l'aide du REMPEC pour l'élaboration d'un plan d'urgence relatif aux substances nocives et potentiellement dangereuses.

97. En ce qui concerne les activités de formation spécifiques, la délégation de Slovénie a proposé d'inclure dans le programme de travail du Centre un stage sur les opérations d'assistance et questions connexes.

98. La délégation de la CE a souligné les avantages que présentaient les exercices de simulation et de déploiement d'équipement. Le représentant d'Égypte a déclaré que de tels exercices étaient importants pour garantir que les accords sous-régionaux demeurent actifs. De plus, la délégation syrienne a souligné le besoin d'avoir des stocks d'équipement anti-pollution à l'échelle de la région.

99. Les délégations de France, d'Israël et de la Turquie ont insisté sur l'importance des activités relatives au développement des outils d'information et d'aide à la décision. La délégation turque a, en outre, souligné l'importance de préparer, avec l'assistance du REMPEC, un Plan d'Action national pour la prévention de la pollution par les navires, pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale.

100. Le représentant de l'IOI a rappelé l'accord de partenariat existant entre le REMPEC et l'IOI. Il a ensuite indiqué que certaines des activités proposées dans le projet de programme de travail du Centre présentaient un intérêt mutuel.

101. Le représentant de l'OCIMF a exprimé la volonté de l'industrie de coopérer avec le REMPEC, non seulement dans le domaine de la sécurité des opérations dans les terminaux pétroliers auquel le directeur du REMPEC avait fait référence, mais aussi dans d'autres domaines dans lesquels l'OCIMF et ses membres pourraient partager leurs expériences et connaissances.

102. Le directeur du REMPEC a remercié les délégations pour leurs propositions et a rappelé quelle était la marche à suivre pour l'adoption du programme d'activités du Centre et du budget s'y rapportant. Il a précisé que sur la base des objectifs et des buts décrits dans la première partie du document REMPEC/WG.28/11, et compte tenu des points de vue exprimés par les délégations présentes à cette réunion, le REMPEC allait élaborer un programme détaillé et le soumettre à la prochaine réunion des correspondants du PAM.

103. Le président a conclu qu'il y avait un accord général sur le programme d'activités annexé au document REMPEC/WG.28/11, qui reflétait les besoins des États côtiers de la Méditerranée. Il a invité la réunion à adopter le programme d'activités du REMPEC proposé, sachant que le Secrétariat allait préparer, pour la prochaine réunion des correspondants du PAM, un programme détaillé tenant compte des observations et des propositions émises par les délégations. La réunion a approuvé la proposition du président.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

104. Dans son exposé du document REMPEC/WG.28/12, la délégation italienne a insisté sur l'utilité du Système d'identification automatique (AIS), non seulement en termes de sauvegarde de la vie humaine en mer mais également concernant la protection de l'environnement marin. La délégation italienne a rappelé qu'un meilleur contrôle du trafic maritime par l'utilisation conjointe de l'AIS et du VTS constituait l'un des objectifs spécifiques de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, qui avait été adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone. La délégation italienne a déclaré que l'Italie avait été identifiée au niveau de l'UE pour être le centre régional de surveillance du trafic maritime en Méditerranée et offrait d'étendre ce service aux autres États côtiers méditerranéens non membres de l'UE. A cet égard, l'Italie avait achevé, au niveau national, le développement et la mise en œuvre de l'AIS et voulait partager son expérience et ses connaissances avec les États côtiers de la Méditerranée non membres de l'UE.

105. La réunion a pris note des informations contenues dans le document REMPEC/WG.28/12 ainsi que de l'accueil favorable réservé à la proposition de l'Italie par certaines délégations.

106. La représentante de la Fondation Sea Alarm a, sur la base du document REMPEC/WG.28/INF.3, présenté les objectifs et activités de la Fondation Sea Alarm en matière de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution par hydrocarbures. Elle a fait

part de l'étroite collaboration existant entre la Fondation, les gouvernements et l'industrie ainsi que les organisations régionales, et a appelé à une future collaboration avec le REMPEC.

107. La délégation de la CE a fait un exposé général des activités de l'EMSA en mer Méditerranée, en matière de pollution marine par les navires. La délégation a informé la réunion que l'Agence avait à ce jour affrété neuf navires de lutte anti-pollution, dont deux en mer Méditerranée. La délégation a déclaré que, dans un avenir proche, d'autres navires pourraient être affrétés. La délégation de la CE a également informé les participants du lancement du "CleanSeaNet Service", en avril 2007. Ce service avait fourni aux États membres de l'Union européenne des images satellites de nappes d'hydrocarbures. Sur les 130 nappes d'hydrocarbures détectées à ce jour, 52 ont été localisées en mer Méditerranée. Finalement la délégation de la CE a invité les délégués à visiter le navire anti-pollution MISTRA BAY, stationné à Malte, après la clôture de la session du jour.

108. Israël et la Tunisie ont exprimé leur intérêt dans l'utilisation éventuelle des navires de lutte anti-pollution par des États non membres de l'Union européenne s'ils venaient à être touchés par un incident de pollution par des hydrocarbures. La délégation de la CE, tout en se reportant au document REMPEC/WG.28/9/6, a informé la réunion que ce sujet demeurerait à l'étude.

109. La Syrie, rejointe en cela par d'autres délégations arabes, a réitéré le souhait de bénéficier d'un service d'interprétation simultanée en langue arabe lors des réunions du REMPEC et de recevoir une version arabe des documents produits par le Centre. Répondant à cette requête, le directeur du REMPEC a rappelé que les langues officielles du Centre étaient le français et l'anglais. Il a toutefois déclaré que le Centre étudiait des possibilités de financement par des sources extérieures avec le MOIG, visant à assurer l'interprétation simultanée en arabe de certaines activités de formation spécifiques organisées par le REMPEC.

110. Sur proposition de la Syrie, la réunion a exprimé sa plus profonde reconnaissance au Contre-amiral Roberto Patrino, précédent directeur du REMPEC, et à M. Darko Domović, ex Administrateur de programme hors classe du Centre, qui avaient tous deux pris leur retraite après la dernière réunion des correspondants du REMPEC, pour les services rendus au Centre ainsi qu'à la région méditerranéenne.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION

111. La réunion a adopté le présent rapport ainsi que ses annexes.

112. Les délégations syriennes et libanaises ont émis une réserve sur les mots « conflit dans l'Est de la Méditerranée » figurant dans le paragraphe 57 du présent rapport.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

113. Avant de clôturer la réunion, le président a remercié les délégations pour leurs contributions pendant la réunion dont la région méditerranéenne allait bénéficier. A cet égard, il a rappelé le rôle important du REMPEC en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires.

114. Le coordonnateur du PAM/PNUE a félicité le REMPEC pour cette fructueuse réunion et a remercié les délégations pour leur participation active. De plus il a exprimé sa satisfaction de voir l'OMI participer à la réunion, ce qui démontrait la coopération qui existait entre le PAM/PNUE et l'OMI.

115. Le directeur du REMPEC a remercié les délégations, l'OMI et le PAM/PNUE pour leur participation et a félicité le président pour la conduite réussie des sessions.

116. Le président a clôturé la réunion à 13 heures 15 le vendredi 11 mai 2007.

ANNEX(E) I**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS****CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES****ALBANIA / ALBANIE****MALOKU Arben**

Specialist/Maritime Transport Directorate
Ministry of Public Works, Transport and Telecommunication
S.S. Toptani Street Nr. 4
Tirana

Tel: +355 (4) 232 477
Mobile: +355 69 20 93 819
Fax: +355 (4) 22 60 98
E-mail: beni2000al@yahoo.com

ALGERIA / ALGÉRIE**GUELLIL Djillali**

Chef d'Etudes chargé de la sécurité de la navigation maritime
Direction de la marine marchande
Ministère des Transports
1 Chemin Ibn Baddis El-Mouiz
El Biar
16406 Alger

Tel: +213 (21) 92 98 81
Mobile: +213 62 02 73 05
Fax: +213 (21) 92 60 96
+213 (21) 92 10 39
E-mail: djillaliguellil@yahoo.fr

BOUCENNA Rabah

Sous-Directeur de la Police aux Frontières Maritime
DGF/DGSN
Rue Mohamed Ouanouri – Bab El Oued
Alger

Tel: +213 (21) 75 25 16
Mobile: +213 61 57 79 28
Fax: +213 (21) 75 25 16
E-mail: sdfm-algerie@yahoo.fr

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZÉGOVINE

OPRAŠIĆ Senad

Head of Environment Protection Department
Ministry of Foreign Trade and Economic Relations of Bosnia and Herzegovina
Musala 9
71 000 Sarajevo

Tel: + 387 (33) 552 365
Mobile: + 387 69 287 349
Fax: + 387 (33) 206 141
E-mail: senadoprasic@yahoo.com
senad.oprasic@mvteo.gov.ba

BOLOBAN Miralem

Captain
Federal Ministry of Transport and Communications
Braće Fejića, BB
Mostar 88 000

Tel: +387 (36) 550 025
+387 (36) 755 215
Mobile: +387 61 513 796
Fax: +387 (36) 550 024
+387 (36) 755 215
E-mail: kapostro@cob.net.ba

CROATIA/CROATIE

KRUŽIĆ Nevia

Head of Department for Sea and Coast Protection
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning
and Construction
Environment Protection Division
Uzarska 2/1
51000 Rijeka

Tel : +385 (51) 213 499
Mobile: +385 91 1394 035
Fax: +385 (51) 214 324
E-mail: nevia.kruzic@mzopu.hr

GLAZAR Darko

Harbour Master D.Sc.
Ministry of Sea Tourism, Traffic and Development
Harbour Master's Office Rijeka
Senjsko pristanište 3
51000 Rijeka

Tel: +385 (51) 214 113
Mobile: +385 99 2111 247
Fax: +385 (51) 211 660
E-mail: darko.glazar@pomorstvo.hr

CYPRUS / CHYPRE**EFSTRATIOU Ioannis**

Marine Surveyor A
Department of Merchant Shipping
Kyllinis Street
CY-4007, Mesa Geitonia, Lemesos

Tel: +357 (25) 848 100
+357 (25) 848 273
Mobile: +357 (99) 692 622
Fax: +357 (25) 848 200
E-mail: jefstratiou@dms.mcw.gov.cy

ATTAS Nicos C.

Marine Surveyor A
Department of Merchant Shipping
Kyllinis Street
CY-4007, Mesa Geitonia, Lemesos

Tel: +357 (25) 848 100
+357 (25) 848 132
Mobile: +357 96 56 00 20
Fax: +357 (25) 848 200
E-mail: nattas@dms.mcw.gov.cy

EGYPT / ÉGYPTE**ISMAIL MOHAMED Mahmoud**

General Director
Special Assignments & Environmental Disasters Management Division
Egyptian Environment Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El Zyrae'e Road
Maadi, Cairo

Tel: +20 (2) 525 64 91
+20 (2) 525 64 92
Mobile: +20(12) 794 35 24
Fax: +20 (2) 525 64 94
E-mail: mahmoud_s51@yahoo.com

SHAHIN Tarek

General Director
Maritime Transport Sector
4, Ptolemy Street
P.O. Box 21514
Alexandria

Tel: +20 (3) 486 96 54
Mobile: +20 (10) 1712 058
Fax: +20 (3) 484 20 96
+20 (3) 484 20 41
E-mail: tarekshahin1959@yahoo.com

EUROPEAN COMMUNITY / COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DE LANNOY Thomas

Administrator
DG Environment
Unit A3 Civil Protection
BU-9 2/185
European Commission
B1049 Brussels
BELGIUM

Tel: +32 (2) 29 86 796
Mobile: --
Fax: +32 (2) 29 90 314
E-mail: thomas.de-lannoy@ec.europa.eu

BOSCHEN Andreas

Administrator
Directorate-General Transport and Energy
Unit G1 Maritime Transport Policy: Regulatory questions. Maritime safety & seafarers
European Commission
DM28 03/78
Rue de Mot 28
1049 Brussels
BELGIUM

Tel: +32 (2) 295 96 54
Mobile: +32 472 425 252
Fax: +32 (2) 296 90 66
E-mail: andreas.boschen@ec.europa.eu

BLUHM Bernd

Head of Unit
Unit G – Pollution Response
European Maritime Safety Agency (EMSA)
Av. Dom João II
Lote 1.06.2.5
1998-001 Lisbon
PORTUGAL

Tel: +351 (21) 120 92 96
Mobile: +351911 089 116
Fax: +351 (21) 12 092 18
E-mail: bernd.bluhm@emsa.europa.eu

FRANCE / FRANCE**DUFAU-RICHET Marie-Sophie**

Chargée de mission
Secrétariat Général de la Mer
16 Boulevard Raspail
75007 Paris

Tel: +33 (1) 53 63 41 50/41 53
Mobile: +33 (6) 615 39 501
Fax: +33 (1) 53 63 41 78
E-mail: marie-sophie.dufau-richet@pm.gouv.fr

VERDEAUX Alain

Adjoint au préfet maritime de la Méditerranée
PREMAR Méditerranée
Boîte postale 912
83 800 Toulon Armees

Tel: +33 (4) 94 02 03 76
Mobile: +33 687 701 186
Fax: +33 (4) 94 02 13 63
E-mail: alain.verdeaux@premar-mediterranee.gouv.fr

GIRIN Michel

Directeur
Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions
Accidentelles des Eaux (CEDRE)
CS 41836
29218 Brest Cedex 2

Tel: +33 (2) 983 3310 10
Mobile: --
Fax: +33 (2) 98 449 138
E-mail: michel.girin@cedre.fr

MARTENS Dirk

Manager, Environment and Pollution Response
Total -Trading and Shipping
2 place de la Coupole- La défense6
92078 Paris La Défense Cedex

Tel: +33 (1) 47 44 50 76
Mobile: +33 6 10 90 15 39
Fax: + 33 (1) 47 44 54 85
E-mail: dirk.martens@total.com

ISRAEL / ISRAEL

AMIR Rani

Director, Marine and Coastal Environment Division
Ministry of the Environment
15a Pal-Yam st.
P.O. Box 811
Haifa 31007

Tel: +972 (4) 863 35 00
Mobile: +972 (50) 62 33 050
Fax: +972 (4) 863 35 20
E-mail: raniamir@013.net
rani@sviva.gov.il

GERSON Alexander

Principal Shipping Inspector
Administration of Shipping and Ports
Ministry of Transport
Itzhak Rabin Government Complex
15A Pal-Yam Str., Building B
P.O. Box 806 , Haifa 31999

Tel: +972 (4) 863 20 80
Mobile: +972 577 251 097
Fax: +972 (4) 863 21 18
E-mail: alexg@mot.gov.il

ITALY / ITALIE

DE ANGELIS Patrizia

Head of Delegation
Head of Division VI "Protection of Terrestrial and Marine
Environment from Pollution"
Ministry for the Environment, Territory and Sea
Directorate General for Nature's Protection
Via Capitan Bavastro, 174
00154 Rome

Tel: + 39 (06) 57 22 85 10
Mobile: + 39 339 38 10 317
Fax: + 39 (06) 57 22 83 90
E-mail: dpn-div6@minambiente.it
ciasca.angelo@minambiente.it

ITALY / ITALIE (cont.)**CINQUEPALMI Federico**

Senior Expert

Ministry for the Environment and Territory and Sea

Directorate General for Nature's Protection

Via Capitan Bavastro,174

00184 Rome

Tel : + 39 (06) 57 22 85 10

Mobile: + 39 335 878 1301

Fax: + 39 (06) 57 22 83 90

E-mail: Cinquepalmi.Federico@minambiente.it**BELLINI Mauro**

Advisor

Segreteria Tecnica per la Sicurezza Ambiente della Navigazione

e del Trasporto Marittimo

Ministero Ambiente Tutela del Territorio e Mare

Via Capitan Bavastro,174

00154 Rome

Tel: +39 (06) 86 49 13 64

Mobile +39 (347) 6 75 85 67

Fax: +39 (06) 57 22 83 90

E-mail: blinus@sysnet.it
maurobellini@minambiete.it**CAPURSO Damiano**

Capitan Italian Coast Guard

IMRCC – 3rd Department Coast Guard Headquarters

Viale dell'Arte, 16

Rome

Tel: +39 (06) 59 08 47 08

Mobile +39 (39) 248 400 37

Fax: +39 (06) 59 08 34 26

E-mail: damiano.capurso@infrastrutturetrasporti.it**BENSAIA Gianpaolo**

Head of International Affairs Office

Italian Coast Guard Headquarters

Viale dell'Arte, 16

Rome

Tel: +39 (06) 590 833 79

Mobile +39 338 538 30 12

Fax: +39 (06) 590 84 930

E-mail: gbensaia@libero.it

ITALY / ITALIE (cont.)

AMATO Ezio

Senior Scientist

Central Institute for Marine Applied Research (ICRAM)

Via di Casalotti, 300

00166 Rome

Tel: +39 (06) 61 57 04 55

Mobile: +39 329 2986 226

Fax: +39 (06) 61 56 19 06

E-mail: e.amato@icram.org

LEBANON / LIBAN

NAHLE Mohamad

Head of Aids to Navigation Section and Light Houses

Directorate General of Land and Maritime Transport

Ministry of Public Works and Transport

George Picot Street

Starco Bld-3rd Floor

Beirut

Tel: +961 (1) 372 767

Mobile: +961 3 78 33 50

Fax: +961 (1) 372 767

E-mail: ministry@transportation.gov.lb

GSP LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA / JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

KAMMOUR Mahmoud

Manager HSE

National Oil Company (N.O.C.)

Tripoli

Tel: +218 21 360 96 07

Mobile: +218 91 323 40 56

Fax: +218 21 360 13 77

E-mail: macammour@LIBYANOC.com

MALTA / MALTE**VASSALLO Lino**

Executive Director Merchant Shipping
Malta Maritime Authority
Maritime Trade Centre
Xatt l'Ghasara tal-Gheneb
Marsa

Tel: +356 21 250 350
Mobile: +356 99 49 4316
Fax: +356 21 241 460
E-mail: lcvassallo@mma.gov.mt

MIFSUD Mario

Manager, Policy and Legislative Development Department
Malta Maritime Authority
Maritime Trade Centre
Xatt l'Ghasara tal-Gheneb
Marsa

Tel: +356 21 250 360
Mobile: +356 99 43 0008
Fax: +356 21 241 460
E-mail: mario.mifsud@mma.gov.mt

CINI Victor

Port Officer
Ports Directorate
Malta Maritime Authority
Maritime Trade Centre
Xatt l'Ghasara tal-Gheneb
Marsa

Tel: +356 21 250 360
Mobile: --
Fax: +356 2291 4429
E-mail: victor.cini@mma.gov.mt

MONACO / MONACO**BOUCHET Pierre**

Adjoint Directeur des affaires maritimes
Direction des affaires maritimes
Département de l'équipement, de l'environnement et de l'urbanisme
Quai Jean Charles Rey
B.P. 468
98012 Monaco Cedex

Tel: +377 (-) 98 98 22 80
Mobile: +377 (-) 06 07 93 17 99
Fax: +377 (-) 98 98 22 81
E-mail: pbouchet@gouv.mc

MOROCCO / MAROC

FARES Abdelali

Administrateur

Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement (DSPR)

2 rue Oum Rbia

Agal, Rabat

Tel: +212 (37) 77 88 25

+212 (37) 68 10 02

Mobile: +212 61 14 27 06

Fax: +212 (37) 77 88 25

+212 (37) 68 16 41

E-mail: faresabdelali@yahoo.fr

KEFFAOUI Khadija

Chef du Service de la prévention de la pollution marine

Ministère de l'équipement et du transport

Direction de la marine marchande

Boulevard Félix Houphouet Boigny

20000 Casablanca

Tel: + 212 (22) 43 46 19

Mobile : + 212 73 77 23 10

Fax: + 212 (22) 27 33 40

E-mail: keffaoui@yahoo.fr

SLOVENIA / SLOVÉNIE

DAVID Matej

Lecturer

University of Ljubljana

Faculty of Maritime Studies and Transportation

Port Pomorscakov 4

SI-6320 Portoroz

Tel: +386 (5) 67 67 306

Mobile: +386 41 618 509

Fax: +386 (5) 674 80 91

E-mail: matej.david@fpp.uni-lj.si

FANTULIN Davorin

Harbour Master

Ministry of Transport

The Slovenian Maritime Administration

Harbour Master

Ukmarjev trg 2

SI-6000 Koper

Tel: +386 (5) 66 32 100

Mobile: +386 31 779 020

Fax: +386 (5) 66 32 110

E-mail: davorin.fantulin@gov.si

SPAIN / ESPAGNE**SUÁREZ-LLANOS GALÁN Francisco**

Subdirector General de Seguridad Marítima y Contaminación
Dirección General de la Marina Mercante
Ruiz de Alarcon, 1
28071 Madrid

Tel: +34 (91) 597 92 69
Mobile: +34 636 693882
Fax: +34 (91) 597 92 35
+34 (91) 597 92 87
E-mail: fjsuarez@fomento.es

RODRIGUEZ CARBONELL Sergio

Head of Marine Protection Department
Spanish Maritime Safety Agency (SASEMAR)
Fruela, 3
Madrid

Tel: +34 (91) 755 91 00
Mobile: +34 (63) 005 95 62
Fax: +34 (91) 755 91 09
E-mail : lcc@sasemar.es

VILLANUEVA F. Javier

Head of Maritime Pollution Department
Dirección General de la Marina Mercante
Ruiz de Alarcon 1
28071 Madrid

Tel: +34 (91) 597 92 73
Mobile: +34 34 61 823 18 46
Fax: +34 (91) 597 92 35
+34 (91) 597 92 87
E-mail : fjvillanueva@fomento.es

MARTINEZ Pedro M.

Products Technology
Compañía Española de petroleos S.A. (CEPSA)
Avda. del Partenion 12
Madrid

Tel: +34 (91) 337 61 38
Mobile: +34 618231 846
Fax: +34 (91) 337 61 98
E-mail Pedromiguel.martinez@cepsa.com

SYRIA / SYRIE

AL SOLEMAN Shaka

Ministry of Local Administration and Environment
General Commission for Environmental Affairs
Al Mazra'a, (Aleman Mosque)
P.O. Box 3773
Damascus

Tel: +963 (11) 446 77 774
Mobile: +963 933 58 33 14
Fax No: +963 (11) 444 37 29
E-mail: shaka@mail.sy
shakaalsoleman@yahoo.com

DAYOUB Ali

Head of Marine Anti-Pollution Department
General Directorate of Ports
Ministry of Transport
P.O. Box 505,
Al Gazair Street
Lattakia

Tel: +963 (41) 473 876
Mobile: +963 933 73 86 25
Fax: +963(41) 475 805
E-mail: gdp-poafap@syrianports.com
danco@net.sy

TUNISIA / TUNISIE

ZMERLI Mohamed

Ingénieur Principal
Direction Générale de l'environnement et de la qualité de la vie
Ministère de l'environnement et du développement durable
Centre Urbain Nord- Boulevard de la Terre
1081Tunis

Tel: +216 (70) 728 679
Mobile: +216 (98) 939 485
Fax: +216 (70) 728 595
E-mail: zmerli2004@yahoo.fr

TUNISIA / TUNISIE (cont.)**BEN REJEB Nouredine**

Directeur Général

Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE)

Immeuble ICF – Centre Urbain Nord

1080 Tunis

Tel: +216 (71) 767 448

Mobile: +216 98 304 414

Fax: +216 (71) 751 268

+216 (71) 751 750 400

E-mail: anpe.boc@anpe.nat.tndg@anpe.nat.tn**TURKEY / TURQUIE****SEVER Afire**

Deputy Division Manager

Ministry of Environment and Forestry

General Directorate of Environmental Management

Sögütözü Caddesi No 14/E

Sögütözü -Ankara

Tel: +90 (312) 207 6640

Mobile: +90 532 376 7227

Fax: +90 (312) 207 6695

E-mail: afiresever@yahoo.com**AKYILDIZ Hakan**

GSK Expert

Undersecretariat for Maritime Affairs

General Directorate for Maritime Transport

GMK Bulvari No.128

06570 Maltepe

Ankara

Tel: +90 (312) 232 38 50

+90 (312) 232 2529

Mobile: +90 505 260 5607

Fax: +90 (312) 231 33 06

E-mail: hakanakyildiz@denizcilik.gov.tr

TURKEY / TURQUIE (cont.)

BARIŞ Emin

Environment and Forestry Deputy Expert
Ministry of Environment and Forestry
General Directorate of Environmental Management
Sögütözü Caddesi No 14/E
Sögütözü -Ankara

Tel: +90 (312) 207 6634
Mobile: +90 505 778 39 27
Fax: +90 (312) 207 6695
E-mail: eminbaris@cevreorman.gov.tr

BUYURAN Turgay

Marine Deputy Expert
Undersecretariat for Maritime Affairs
General Directorate for Maritime Transport
GMK Bulvari No.128
06570 Maltepe
Ankara

Tel: +90 (312) 232 38 50
Mobile: +90 533 557 42 31
Fax: +90 (312) 231 33 06
E-mail: tbuyuran@yahoo.com

OBSERVER COUNTRY/PAYS OBSERVATEUR**MONTENEGRO / MONTENEGRO****RAJKOVIĆ Anka**

Advisor for Monitoring and Implementation of International Regulations
Ministry of Maritime Affairs, Transport and Communications
Maritime Safety Department
Marsala Tita 7
P.O. Box 14
85000 Bar

Tel: +381 (85) 303 353
+381 (85) 303 352
Mobile: +381 (69) 406 512
Fax No: +381 (85) 303 353
E-mail: msd.intreg@cg.yu

RAKOCEVIĆ Ksenija

Assistant for Monitoring and Implementation of International Regulations
Ministry of Maritime Affairs, Transport and Communications
Maritime Safety Department
Marsala Tita 7
P.O. Box 14
85000 Bar

Tel: +381 (85) 303 353
Mobile: +381 69019 741
Fax No: +381 (85) 303 353
E-mail: ksenija@cg.yu

UNITED NATIONS ORGANIZATIONS/ ORGANISATIONS DES NATION-UNIES

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO)/ ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

MICALLEF Stefan

Deputy Director
Marine Environment Division
International Maritime Organization (IMO)
4, Albert Embankment
London SE1 7SR
UNITED KINGDOM

Tel: + 44 (207) 587 32 49
Fax: + 44 (207) 587 3210
E-mail: smicallef@imo.org

**UNEP / CO-ORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)/
PNUE / UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
(PAM)**

MIFSUD Paul

Co-ordinator
Co-ordinating Unit for the MAP (MEDU)
P.O. Box 18019
Vas. Konstantinou 48
GR 11610 Athens
GREECE

Tel: + 30 (210) 727 3101
Fax: + 30 (210) 725 3196-7
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS/ORGANISATION INTERNATIONALES

**INTERNATIONAL OIL POLLUTION COMPENSATION FUNDS (IOPC Funds)/FONDS
INTERNATIONAUX D'INDEMNISATION DES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES (FIPOL)**

TSUYUKI Nobuhiro

Legal Counsel
International Oil Pollution Compensation Funds (IOPC Funds)
Portalnd House
Bressenden Place
London SW1E 5PN
UNITED KINGDOM

Tel: +44 (20)7 592 7100
Mobile: +44 77 6414 0880
Fax: +44 (207) 592 7111
E-mail: nobuhiro_tsuyuki@iopcfunds.org

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF MAP
CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PAM

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (RAC/SPA) /
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES
(CAR/ASP)

EL ASMI Souha

Chargée de Programmes

Centre d'activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/SPA)

Boulevard du Leader Yasser Arafat

B.P. 337

1080 Tunis Cedex

TUNISIA

Tel: +216 (71) 206 649

+216 (71) 206 485

+216 (71) 206 851

Mobile: +216 22 64 29 34

Fax: +216 (71) 206 490

E-mail: souha.asmi@rac-spa.org

MEDITERRANEAN ACTION PLAN PARTNERS / NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS/ PARTENAIRES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE /
ORGANISATIONS NON-GOUVERNMENTALES

HELLENIC MARINE ENVIRONMENT PROTECTION ASSOCIATION (HELMEPA)

TRIANTAFILLOU Constantinos

Maritime Sector Training

Hellenic Marine Environment Protection Association (HELMEPA)

5 Pergamou Street

17121 N. Smyrni

Athens

GREECE

Tel: +30 010 934 30 88

Mobile: +30 6976 334 068

Fax: +30 010 935 847

E-mail: ctrinatafillou@helmepa.gr

INTERNATIONAL OCEAN INSTITUTE (IOI)

GALDIES Charles

Deputy Executive Director
International Ocean Institute (IOI)
P.O. Box 3
Gzira GZR 1000
MALTA

Tel: +356 21 34 65 28
+356 21 34 65 29
Mobile: --
Fax: +356 21 34 65 02
E-mail: ioihq@ioihq.org.mt

INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION LTD (ITOPF)

PURNELL Karen

Technical Team Manager
The International Tanker Owners Pollution Federation Ltd (ITOPF)
1 Oliver's Yard
55 City Road
London EC1Y 1HQ
UNITED KINGDOM

Tel: +44 (20) 7566 6999
Mobile: --
Fax: +44 (20) 7566 6950
E-mail: KarenPurnell@itopf.com

THE INTERNATIONAL UNION FOR THE CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES (IUCN)

VERLAAN Philomene

Advisor
The World Conservation Union - IUCN Centre for Mediterranean Co-operation
2, Tredegar Mews
London E3 5AF
UNITED KINGDOM

Tel: +44 (20) 89 81 12 45
Mobile: --
Fax: +44 (20) 89 81 1245
E-mail: TCIPAV@yahoo.com

MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG)**GIORDANO Giuseppe**

Director
ENI
P.le E. Mattei, 1
Rome
ITALY

Tel: +39 (06) 59821
Mobile: --
Fax: +39 (06) 598861/8
E-mail: giuseppe.giordano@eni.it

DHAOUI Ridha

Director
MOIG
B.Z.Z. Residence Dar Maghreb
1053 Tunis
TUNISIA

Tel: +216 (71) 965 359
Mobile: --
Fax: +216 (71) 965 192
E-mail: dhaoui.moig@planet.tn

ROUSSEAU Christophe

Deputy Manager - Head of Department "Preparedness"
Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions
Accidentelles des Eaux (CEDRE)
715 Rue Alain Colas
29218 Brest Cedex 2
FRANCE

Tel: +33 (2) 98 33 10 10
Mobile: +33 (6) 75 08 17 65
Fax: +33 (2) 98 449 138
E-mail: christophe.rousseau@cedre.fr
c.rousseau@cedre.fr

EZZELDIN Hossam

Senior Environmental & SO Advisor
SHELL EGYPT
6 Hassan Sheriey Street
Helipolis, Cairo
EGYPT

Tel : +20 (02) 29 20 712
Mobile: +20 (12) 210 8868
Fax : +20 (02) 292 05 21
E-mail: hossam.ezzeldin@shell.com

MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG) (cont.)

SABET Ashraf

Chairman & CEO

Petro Environmental Services Company - PESCO S.A.E
2m Sq. 1166 El-Shaheed Sayed Zacharia
Behind Sheraton Heliopolis, Heliopolis
Cairo
EGYPT

Tel: +20 (2) 268 58 88
Mobile: +20 (12) 217 1906
Fax: +20 (2) 268 19 00
E-mail asabet@pescoeg.com

SABET Haytam

Quality and Marketing Manager

Petro Environmental Services Company - PESCO S.A.E
2m Sq. 1166 El-Shaheed Sayed Zacharia
Behind Sheraton Heliopolis, Heliopolis
Cairo
EGYPT

Tel: +20 (2) 268 58 88
Mobile: +20 (10) 180 32 22
Fax: +20 (2) 26819 00
E-mail asabet@pescoeg.com

BYRNES Richard

In-country Manager/Assistant CEO

Petro Environmental Services Company - PESCO S.A.E
2m Sq. 1166 El-Shaheed Sayed Zacharia
Behind Sheraton Heliopolis, Heliopolis
Cairo
EGYPT

Tel: +20 (2) 226 85 888
Mobile: --
Fax: +20 (2) 268-1900
E-mail rbrynes@pescoeg.com

MARELIC Rikardo

Executive Secretary

JANAF
Ulica grada Vukovara 14
10000 Zagreb
CROATIA

Tel: +385 (1) 30 39 999
Mobile: +385 98 347 623
Fax: +385 (1) 30 95 482
E-mail rikardo.marelic@janaf.hr

MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG) (cont.)**STIGLIC Sonja**

Environmental Department Manager
JANAF
Ulica grada Vukovara 14
10000 Zagreb
CROATIA

Tel: +385 (1) 30 39 409
Mobile: +385 98 30 886
Fax: +385 (1) 30 95 482
E-mail: sonja.stiglic@janaf.hr

EID Elias G.

President
Navy Group International – Focal Point of MOIG (Lebanon)
Contingency Planning Anti-Pollution Intervention
LEBANON

Tel: +961 (1) 585 681
Mobile: +961 (3) 292 990
Fax: +961 (1) 566 753
E-mail: navygroup@inc.com.lb

KERMELI Kerem

Director
Meke Marine Environment Services
Mebusan Yokusu, Timsah Sok. No:6 Findikli
34437 Istanbul
TURKEY

Tel: +90 (212) 251 41 10
Mobile: --
Fax: +90 (212) 244 04 12
E-mail: kerem.keremeli@mekemarine.com

PISANI Trudy

Director
ALPHA BRIGGS
St. Georges's Road
St Julians
MALTA

Tel: +356 21 380 941
Mobile: +356 9980 2357
Fax: +356 21 380 384
E-mail: tpisani@gmail.com

MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG) (cont.)

ROSSI Pietro

Shipping HSE Manager
Eni R & M Division
Via Laurentina 449
00142 Rome
ITALY

Tel: +39 (06) 598 88 468

Mobile: +39 335 57 88 386

Fax: +39 (06).598 87 081

E-mail: pietro.rossi@eni.it

OIL COMPANIES INTERNATIONAL MARINE FORUM (OCIMF)

SITTS Mike B.

Senior Advisor
Oil Companies International Marine Forum (OCIMF)
27 Queen Anne's Gate
London SW 1H 9BU
UNITED KINGDOM

Tel: +44 (20) 7654 1212

Mobile: --

Fax: +44 (20) 7654 1205

E-mail: mike.sitts@ocimf.com

SEA ALARM FOUNDATION

GASOL ESCUER Roser

Sea Alarm Foundation
Rue du Cyprès 7 -B10
1000 Brussels
BELGIUM

Tel: +32(2) 27 88 744

Mobile: +32 4 95 528 242

Fax: +32 (2) 50 27 438

E-mail: gasol@sea-alarm.org

OTHER ORGANIZATIONS / AUTRES ORGANISATIONS**EUROPEAN SPACE AGENCY (ESA)****CAMPBELL Gordon**

EO Applications Engineer
EO Science and Applications Department
European Space Agency
Via Galileo Galilei
Casella Postale
00044 Frascati (RM)
ITALY

Tel: +39 (06) 941 80 406
Mobile: +39 347 528 08 71
Fax: +39 (06) 941 80 552
E-mail: Gordon.Campbell@esa.int

ITALIAN FEDERATION OF THE CHEMICAL INDUSTRY (FEDERCHIMICA)**MARI Renato**

Logistics Manager
Italian Federation of the Chemical Industry (FEDERCHIMICA)
FEDERCHIMICA – Sede
Via Giovanni da Procida 11
20149 Milano
ITALY

Tel: +39 (02) 345652 59
+39 (02).345 651 11
Mobile: +39 339 114 5735
Fax: +39 (02) 345 65329
E-mail: rmari@federchimica.it

CONFERENCE INTERPRETERS / INTERPRETES DE LA CONFERENCE**TITOUAH Rachid**

Interpreter

MARKETTI SULLIVAN Simona

Interpreter

SECRETARIAT / SECRETARIAT

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) / CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE
(REMPEC)**

HEBERT Frederic

Director

PACE Jonathan

Senior Programme Officer

KHODJET EL KHIL Lilia

Programme Officer (Marine Environment Protection)

GONZALEZ Gabino

Programme Officer (OPRC)

FARCHI Christina

Programme Officer

ZERAF A Joseph

SAFEMED Project Officer (Maritime Safety)

BERGONZO Albert

SAFEMED Project Officer (Maritime Administration)

BEN MOSBAH Souhaïel

SAFEMED Project Officer (Accounting & Administration)

BOUVERET Pascale

Junior Programme Officer

STELLINI Doreen

Information Assistant/Documentalist

SACCO Christopher

Administrative/Financial Assistant

MANGION Michelle

Assistant to the Director

SAMMUT André

Administrative Assistant

BONAVIA Amanda

Secretary/Administrative Assistant

BORG Francesca

Clerk/Secretary

BONELLO Mario

Technical Assistant (Logistics)

REMPEC

Manoel Island,

Gzira GZR 03 - MALTA

Tel: +356 21 33 72 96/7/8

Fax: +356 21 33 99 51

E-mail: rempec@rempec.org

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la 7^{ème} réunion des correspondants du REMPEC
5. Mise en oeuvre du projet SAFEMED
6. Projet de lignes directrices concernant les lieux de refuge pour navires en détresse en Méditerranée
7. Projet de lignes directrices concernant les activités de plaisance et la protection de l'environnement marin en Méditerranée
8. Evolutions dans le domaine des installations de réception portuaires
9. Incidents récents de pollution marine en Méditerranée
10. Diffusion d'informations
11. Proposition du programme d'activités pour l'exercice biennal 2008/2009 du REMPEC
12. Question diverses
13. Adoption du rapport de la réunion
14. Clôture de la réunion

ANNEXE III**LISTE DES DOCUMENTS****DOCUMENTS DE TRAVAIL**

REMPEC/WG.28/3/1	Ordre du jour provisoire.
REMPEC/WG.28/3/2	Ordre du jour provisoire annoté.
REMPEC/WG.28/3/3	Projet d'emploi du temps et ordre du jour.
REMPEC/WG.28/4	Rapport sur l'état d'avancement des activités du REMPEC depuis la 7 ^{ème} Réunion des Correspondants (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/5	Mise en œuvre du Projet SAFEMED (Note du Secrétariat)
REMPEC/WG.28/6	Projet de Lignes Directrices sur le processus de prise de décision concernant l'octroi de l'accès à un lieu de refuge à des navires ayant besoin d'assistance (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/6/Rév.1	Projet de Lignes Directrices sur le processus de prise de décision concernant l'octroi de l'accès à un lieu de refuge à des navires ayant besoin d'assistance (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/7	Projet de Lignes Directrices concernant les activités de plaisance et la protection de l'environnement marin en Méditerranée (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/8/1	Evolutions dans le domaine des installations de réception portuaires (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/8/1/Corr.1	Rectificatif (français seulement)
REMPEC/WG.28/8/2	Base de Données sur les installations de réception portuaires de L'OMI (BD-IRP) (Document présenté par l'Organisation Maritime Internationale (OMI).
REMPEC/WG.28/9/1	Accidents survenus en Méditerranée (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/9/2	Intervention du REMPEC dans l'incident de pollution marine survenu en Méditerranée orientale durant l'été 2006 (Note du Secrétariat).

REMPEC/WG.28/9/3	Retour d'expérience de la pollution marine survenue dans l'est de la méditerranée durant l'été 2006. (Note du Secrétariat)
REMPEC/WG.28/9/4	Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/9/5	Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/9/6	Développements dans les capacités de lutte contre les déversements d'hydrocarbures en méditerranée (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/10	Diffusion d'information (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/11	Proposition du programme d'activités pour la période biennale 2008-2009 (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.28/12	Projet de AIS régional (Système d'identification automatique) (Document soumis par l'Italie).
REMPEC/WG.28/13	Rapport de la Réunion

DOCUMENTS D'INFORMATION

REMPEC/WG.28/INF.1	Liste provisoire des documents.
REMPEC/WG.28/INF.2	Liste des participants.
REMPEC WG.28/INF.3	Fondation Sea Alarm – coopération internationale (Document soumis par la Fondation Sea Alarm).
REMPEC WG.28/INF.4	Régime international de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures - Évolutions récentes (Document soumis par le FIPOL).